

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 21/04/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110412-51930-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du mardi 12 avril 2011

**DISPOSITIF ÉCONOMIQUE
TERRES AGRICOLES DE LA FERME DE LA HAYE
INDEMNISATION SUITE AUX SONDAGES ARCHÉOLOGIQUES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, modifié par délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008 et 26 juin 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 12 mars 2009 approuvant le Plan d'Appui à la Filière Automobile ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 19 juin 2009 relative à la convention avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) ;

Vu les demandes de la SAFER Ile-de-France et de l'Agence des Espaces Verts ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales entendue ;

Sa Commission des Finances consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accepte d'attribuer à l'Agence des Espaces Verts une indemnisation de 13 184 euros suite aux sondages prescrits par l'Etat dans le cadre d'un diagnostic d'archéologie préventive et réalisés par le Département sur les terrains de la Ferme de la Haye situés aux Mureaux et à Flins-sur-Seine conformément au protocole transactionnel ci-joint.

Autorise le Président du Conseil Général à signer ce protocole.

Précise que cette indemnisation fera l'objet d'un unique versement dès signature de ce protocole.

Les crédits de paiement correspondants sont et seront inscrits sur le chapitre 67 article 678 du budget départemental, exercices 2011.